



## Opération « Fidèle à mon commerce »

*A conserver par le commerçant partenaire*

### Principe de l'opération

---

Dans le cadre de l'opération « Fidèle à mon commerce », Loire Forez organise un **jeu-concours avec obligation d'achat, sur les 87 communes** de son territoire. Ce jeu se déroulera **du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2020 inclus**.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure physique résidant sur l'une des 87 communes de Loire Forez agglomération.

Pour participer au jeu, chaque participant devra respecter les conditions suivantes :

- **Effectuer un achat chez un commerçant partenaire** du 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2020 (hors dimanches 6, 13 et 20 décembre) **pour obtenir un code jeu** valable uniquement le jour de l'achat (aucun minimum d'achat exigé) ;
- Le jour-même de l'achat, avant 23h59, renseigner le bulletin de participation en ligne (nom, prénom, commune, téléphone, mail) **sur le site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)** et indiquer le code jeu obtenu chez un commerçant partenaire ;

La participation au jeu sera limitée à une participation par jour et par adresse postale renseignée dans le bulletin de participation.

**Chaque jour, du lundi au samedi, 26 bulletins de participation seront tirés au sort** (répartis équitablement sur l'ensemble du territoire).

**Le dimanche, un tirage au sort complémentaire sera effectué parmi toutes les participations enregistrées du lundi au samedi.** Plusieurs participations par personne seront autorisées pour ce tirage hebdomadaire (6 participations maximum si un même participant a rempli 1 bulletin de participation par jour, du lundi au samedi). **5 gagnants** seront désignés par ce tirage au sort hebdomadaire.

### Dotations

---

Loire Forez agglomération met en jeu **près de 1 000 euros de dotations chaque jour, du lundi au samedi** :

- o Des coffrets gourmands « Origine Forez » d'une valeur moyenne de 40€
- o Des bons cadeaux pour une activité de loisirs d'une valeur de 30€
- o Des coffrets « rando et visite-découverte » d'une valeur moyenne de 40€

**Le dimanche, 5 cartes cadeaux à valoir dans des restaurants du territoire** seront mises en jeu : 1 carte cadeau d'une valeur de 150€ et 4 cartes cadeaux d'une valeur de 60€ chacune.

Les gagnants seront avertis par mail, suivant les coordonnées indiquées sur leur bulletin de participation, et leurs nom, prénom et commune de résidence seront mentionnés sur le site internet de l'organisateur : [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr).

Les lots seront à récupérer dans l'un des bureaux d'information touristique situés à Boën-sur-Lignon, Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château et Saint-Just-Saint-Rambert (selon les modalités indiquées dans la notification mail).

## Distribution des kits de communication

---

Les élus municipaux et/ou les unions commerciales présentes sur le territoire se chargeront d'assurer cette distribution.

- Affiches : 1 au format A4 et / ou 1 au format A3
- Flyers personnalisables : 15 (1 flyer pour 2 jours en utilisant le recto puis le verso pour inscrire le code du jour)
- Liste des 21 codes (confidentielle)
- Règlement du jeu (à retrouver sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr))

Le commerçant peut, bien évidemment, prendre contact avec eux pour l'accompagner dans cette démarche.

## Conditions pour être partenaire de l'opération

---

Loire Forez agglomération souhaite organiser l'opération « Fidèle à mon commerce » **en partenariat avec des entreprises de proximité, domiciliées sur le territoire communautaire, issues des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services**. Les clients de ces entreprises doivent être principalement des particuliers.

Sont éligibles :

- Les **commerces de détail**, à condition que leur surface de vente soit inférieure ou égale à 400 m<sup>2</sup> ;
- Les **activités artisanales relevant de l'alimentation** (telles que boulangerie-pâtisserie, chocolaterie, boucherie-charcuterie, traiteur...) **et du service** (coiffure et soins de beauté...) ;
- Les **bars et restaurants** (si ouverture possible) ;

Sont exclus :

- Les commerces ayant une superficie supérieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- Les professions libérales, les pharmacies, les banques, les agences d'assurance, les agences de voyage, les agences immobilières, les hôtels ;

Les entreprises partenaires devront s'engager à :

- **Apposer sur leur vitrine l'affiche de l'opération « Fidèle à mon commerce »** (1 affiche au format A4 et/ou A3 sera fournie par Loire Forez agglomération à chaque partenaire) ;
- **Communiquer le code jeu du jour lors de tout achat** effectué pendant la période de jeu. Dans cette perspective, la liste des codes quotidiens ainsi que des flyers à personnaliser (à afficher à proximité de la caisse) seront fournis à chaque partenaire avant le début du jeu.

A noter :

- *Aucun minimum d'achat ne pourra être exigé en échange du code jeu ;*
- *Les codes jeu ne devront pas être diffusés par anticipation avant leur date de validité, ni communiqués sur les sites internet et/ou réseaux sociaux des partenaires (indépendamment de tout achat effectué).*